



N° cartable

Initiales :

Date :

## INTERVENTIONS AUPRÈS DES PROCHES OU D'UNE PERSONNE APTE À CONSENTIR

Approuvé par : P. C. pour de. M. Weiss  
Direction médicale – don d'organes

Date : 2019/04/09

Approuvé par : P. C.  
Direction médicale – transplantation d'organes

Date : 2019/04/09

Approuvé par : Denis Beaulieu  
Direction générale

Date : 2019-04-08

Adopté par le conseil d'administration

Date : 2019-03-12

---

Table des matières

1	<b>But</b> .....	3
2	<b>Portée et responsabilité</b> .....	3
3	<b>Renvoi</b> .....	3
4	<b>Formulaires / Documents requis</b> .....	3
5	<b>Matériel requis</b> .....	3
6	<b>Procédé</b> .....	4
7	<b>Références</b> .....	6
8	<b>Liste des modifications</b> .....	6
9	<b>Rédaction / Révision</b> .....	7
10	<b>Annexe</b> .....	7

---

## 1 BUT

Renseigner le donneur ou les proches d'un donneur potentiel relativement au processus du don d'organes.

## 2 PORTÉE ET RESPONSABILITÉ

Toutes les interventions auprès du donneur ou des proches d'un donneur potentiel d'organes  
Direction des services cliniques et des soins infirmiers

## 3 RENVOI

ATT-PON-001	Attribution des organes
EVA-PON-001	Qualification d'un donneur et évaluation des organes

## 4 FORMULAIRES / DOCUMENTS REQUIS

COO-FOR-003	Notes de coordination
EVA-FOR-002.F	Questionnaire Médico-Social du donneur
EVA-FOR-002.A	<i>Donor Medical and Social History Questionnaire</i>
EVA-FOR-006	Renseignements sur le donneur
COO-FCT-003	Aide-mémoire famille

## 5 MATÉRIEL REQUIS

S/O

## 6 PROCÉDÉ

### 6.1 Définitions

- 6.1.1 Proche du donneur : membre de la famille ou toute personne qui démontre un intérêt particulier pour le donneur potentiel.
- 6.1.2 Intervention précoce : démarche entreprise par le coordonnateur-conseiller clinique, alors que le donneur ne répond pas à tous les critères légaux préalables au don d'organes.

### 6.2 Généralités

- 6.2.1 Démontrer des aptitudes de relation d'aide (écoute active et empathie) et d'intervention en situation de crise (respect et soutien).
- 6.2.2 Intervenir auprès du donneur potentiel lui-même ou des proches à partir du moment où la date et l'heure officielles d'acceptation d'un donneur potentiel sont déterminées tel que décrit à la procédure EVA-PON-001 *Qualification d'un donneur et évaluation des organes*.
  - 6.2.2.1 Une intervention précoce peut être effectuée à la demande du donneur potentiel lui-même ou des proches et du médecin traitant si les deux y consentent.
- 6.2.3 Expliquer le rôle du coordonnateur-conseiller clinique durant le processus de don et les suivis.
- 6.2.4 S'assurer d'avoir les coordonnées du donneur et des proches en tout temps.

### 6.3 Généralités relatives aux informations à transmettre

- 6.3.1 Aviser le donneur potentiel ou les proches que leurs volontés face au don seront respectées dans la mesure du possible.
  - 6.3.1.1 Advenant une demande pour un don dirigé, se référer à la procédure ATT-PON-100 *Attribution des organes*.
- 6.3.2 Informer que l'anonymat entre le donneur et le receveur sera respecté par Transplant Québec en tout temps.
- 6.3.3 Remettre au donneur potentiel ou aux proches les coordonnées de Transplant Québec afin qu'ils puissent rejoindre le coordonnateur-conseiller clinique en tout temps durant le processus de don.
- 6.3.4 Se référer au fonctionnement COO-FCT-003 *Aide-mémoire famille* afin de transmettre les particularités concernant le processus de don et les suivis possibles.

### 6.4 Généralités relatives au questionnaire médico-social (QMS)

- 6.4.1 Expliquer le déroulement de l'entrevue, le type de questions qui seront posées, le temps requis pour cette rencontre ainsi que le processus général de l'évaluation d'un donneur potentiel.
- 6.4.2 S'assurer de poser les questions dans leur intégralité, de façon uniforme et claire.



- 6.4.2.1 Uniformité : les questions sont générales mais directes et se rapportent à l'état de santé du donneur.
- 6.4.2.2 Clarté : les questions doivent être articulées pour obtenir des réponses claires. Par conséquent, un vocabulaire simple doit être employé. De plus, le coordonnateur-conseiller clinique doit être à l'aise avec la formulation des questions et leur ordre dans le questionnaire.
- 6.4.3 S'assurer d'apporter les clarifications nécessaires, au besoin.
- 6.4.4 Utiliser la version appropriée, soit française ou anglaise, selon la langue utilisée pour l'entrevue.

## 6.5 Documentation

- 6.5.1 Toutes les informations relatives aux interventions auprès du donneur potentiel ou des proches doivent être documentées au formulaire COO-FOR-003 *Notes de coordination*, EVA-FOR-006 *Renseignements sur le donneur* ou EVA-FOR-002 *Questionnaire Médico-Social du donneur* à la section « Commentaires ».



## 7 RÉFÉRENCES

Norme nationale du Canada CAN/CSA-Z900.1-17 *Cellules, tissus et organes destinés à la transplantation : exigences générales*, Novembre 2017.

Norme nationale du Canada CAN/CSA-Z900.2.3-17 *Organes pleins destinés à la transplantation*, Novembre 2017.

## 8 LISTE DES MODIFICATIONS

Date	Révision ou Version	Section	Description du changement Justification	Provenance de l'information
2019-04-02	5	Titre du document	Modification du titre pour refléter la pratique et traiter de la particularité de l'AMM	S/O
		Dans toute la PON	Ajout de « le donneur ou », « du donneur ou », « potentiel » et « donneur potentiel ou » où cela est applicable pour harmoniser avec les autres PON de l'organisation et nuancé la particularité d'une approche effectuée du donneur lui-même dans le cas d'AMM	S/O
		2 (responsabilité)	Modifié « Coordonnateur-conseiller clinique », « Gestionnaire des services cliniques », « Technicien administratif aux services cliniques et à la direction médicale » et « Agent administratif aux services cliniques » pour « Direction des services cliniques et des soins infirmiers » afin d'englober les types d'emploi du secteur d'activité	COO-PON-006. 2 (responsabilité)
		6.2.2	Ajout de « du donneur potentiel lui-même ou » pour plus de clarté et traiter de la particularité de l'AMM	COO-PON-006. 6.2.2
		6.2.2.1	Ajout de « du donneur potentiel lui-même ou » pour plus de clarté au texte et modifié « ou » pour « et » pour refléter la pratique et traiter de la particularité de l'AMM	COO-PON-006. 6.2.2.1
		6.2.4	Reformulé pour plus de précision	COO-PON-006. 6.2.4
		6.3.1	Ajout de « dans la mesure du possible » afin de refléter la pratique car parfois il peut y avoir un enjeu d'ordre clinique ou logistique faisant en sorte que les volontés ne puissent être respectées	COO-PON-006. 6.3.1
		6.3.2	Reformulé pour plus de fluidité à l'énoncé et ajout de « Transplant Québec » pour spécifier que l'on traite d'une responsabilité de l'organisation	COO-PON-006. 6.3.2
		6.3.4	Reformulé pour rendre l'énoncé plus clair	COO-PON-006. 6.3.1
		6.4.2	Ajout de « dans leur intégralité » pour rendre l'énoncé plus clair et précis	COO-PON-006. 6.4.2
		6.4.4	Ajout pour plus de précision	S/O
			Retrait de « aux proches » car dans le contexte où la PON a été ajustée pour refléter la particularité de l'AMM	COO-PON-006. 6.2.3 et 6.3
			Retrait de « des proches » car dans le contexte où la PON a été ajustée pour refléter la particularité de l'AMM. Certains énoncés sont applicables pour l'AMM, si cette notion « proche » est retirée.	COO-PON-006. 6.3.1.1
			Retrait de « d'urgence » car non pertinent	COO-PON-006. 6.3.3
			Retrait car n'ajoute rien au texte de la PON, non pertinent	COO-PON-006. 6.3.3.1

## 9 RÉDACTION / RÉVISION

Révision par :

**Dr Prosanto Chaudhury**

Directeur médical – transplantation d'organes de Transplant Québec

**Dr Matthew Weiss**

Directeur médical – don d'organes de Transplant Québec

**Marie-Josée Simard**

Directrice des services cliniques et des soins infirmiers

**Mariane Larivière**

Chef du service de la conformité et de la qualité

**Sylvain Lavigne**

Chef adjoint des services cliniques et responsable du bureau de Québec

**Caroline Bédard**

Conseillère cadre aux services cliniques

**Marie-Ève Lalonde**

Conseillère à la qualité et au soutien à l'agrément

## 10 ANNEXE

S/O